

DÉNOMINATIONS DE CHEMINS à Thônex.

Du 5 août 1932

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la demande du Conseil municipal de Thônex du 14 juillet 1932, concernant diverses dénominations de rues et chemins situés sur le territoire de la commune;

Vu le préavis favorable de l'archiviste d'Etat;

Vu les dispositions du règlement de la désignation des artères et numérotation des bâtiments du 9 octobre 1931;

Sur la proposition du Département des travaux publics:

ARRÊTE:

1. L'avenue de l'Ecole, à Thônex, reprendra le nom de chemin Tronchet (M. Basile Tronchet, décédé en 1912, a été maire de Thônex de 1878 à 1906 sans interruption).

2. Le prolongement de l'avenue Petit-Senn de la limite de la commune de Chêne-Bourg à la douane de Thônex portera également le nom d'avenue Petit-Senn.

3. Le chemin cantonal de Genève à Gaillard, dès la limite de la commune de Thônex au prolongement de l'avenue Petit-Senn, portera le nom de rue du Bois Des Arts.

4. La dénomination de l'avenue Marc Hérédier est changée en celle d'avenue des Verchères.

5. La route communale tendant de Chêne-Bourg à Carouge, recevra sur le territoire de la commune de Thônex, le nom de route de Sous-Moulin.

6. La route de Chêne à Moillesulaz, sur le territoire de Thônex, portera le nom de rue de Genève, jusqu'à la douane de Moillesulaz.

Certifié conforme:

Le Chancelier: Eugène MULLER.
